



Décision n° 447 / 2024
Procédure n° : 2024/030
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**
Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Arrêt de la procédure de passation - Marché public de prestations en assurances : flotte auto et accessoires

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/030 relatif au marché "Marché public de prestations en Assurances : FLOTTE AUTO ET ACCESSOIRES" établi par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Marché initial (Flotte Automobile & Accessoires), estimé à 25.000,00 € TTC ;
- * Reconduction 1 (Flotte Automobile & Accessoires), estimé à 25.000,00 € TTC ;
- * Reconduction 2 (Flotte Automobile & Accessoires), estimé à 25.000,00 € TTC ;
- * Reconduction 3 (Flotte Automobile & Accessoires), estimé à 25.000,00 € TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 100.000,00 € TTC ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 16 septembre 2024 ;

Considérant qu'aucune offre n'est parvenue ;

Considérant que, tenant compte des éléments précités, il est recommandé d'abandonner la procédure et éventuellement de la relancer ultérieurement ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'abandonner la procédure d'attribution pour le Marché public de prestations en Assurances : FLOTTE AUTO ET ACCESSOIRES. Le marché ne sera pas attribué et sera éventuellement relancé ultérieurement.

Fait à Jonzac,

Le 24 SEP. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**